

ANNEXE E 1

Tableau récapitulatif des procédures à suivre pour les INTERVENANTS EXTERIEURS des domaines autres que l'EPS (BO n° 29 du 16.07.1992, HS n° 7 du 23/09/1999)

Intervenants extérieurs	Autorisation du directeur	Agrément délivré par le DASEN	Modalités	Annexes à joindre	
Bénévoles sollicités pour aider à l'encadrement pendant la vie collective sans participation à l'acte pédagogique (aide lors d'une sortie, ou pour l'habillage dans le cadre de l'activité de natation, aide à l'organisation matérielle d'un atelier...)	X		Formulaire d'autorisation.	Annexe A	A archiver
Bénévoles associés ponctuellement (moins de 5 interventions) pour des actions prévues dans le projet d'école hors domaines particuliers (1) avec participation à l'acte pédagogique.	X		Formulaire d'autorisation.	Annexe A	A archiver
Bénévoles sollicités régulièrement (à partir de 5 interventions) pour des actions prévues dans le projet d'école avec participation à l'acte pédagogique, hors activités à encadrement renforcé (2).	X	X	Le directeur d'école demande l'agrément de ces intervenants au moyen de l'imprimé type départemental et Projet pédagogique validé par l'IEN (annexe B2)	Annexe A Annexe B2	A archiver
Rémunérés	X	X	Le directeur consulte la liste des intervenants agréés sur le site de la DSDEN. Si la personne n'est pas agréée, la demande d'agrément est adressée à l'A-DASEN par la structure employeur (annexes B1 et C). Le directeur renseigne l'annexe G du projet pédagogique, pour validation par l'IEN.	Annexe G Annexe B1 Annexe C	A archiver

(1) **Domaines particuliers** : Sécurité routière, EPS, musique, sorties scolaires, LVER